

Nicolet, le 4 juin 2020

**Objet : Procédure d'évaluation de l'immeuble**

Madame, Monsieur,

Dans le but d'assurer votre sécurité ainsi que celle de nos employés et de réduire les risques de propagation de la COVID-19, voici les nouvelles mesures qui seront mises en place afin de faire l'évaluation de votre immeuble :

- Le technicien en évaluation vous appellera dans la mesure du possible avant la visite et vous posera des questions reliées au risque de transmission de la COVID-19. S'il y a un risque, la visite sera reportée.
- Le technicien en évaluation prendra des photos et des mesures extérieures. Nous vous demandons de bien vouloir rester à l'intérieur pendant la visite ou sinon, de porter un masque si vous sortez à l'extérieur. De plus, la distanciation sociale de 2 mètres devra être respectée en tout temps. Le technicien en évaluation portera le masque pendant la visite.
- Puisqu'aucune visite intérieure n'est possible, nous réaliserons des visites virtuelles à l'aide de la coopération du citoyen. Le technicien en évaluation déposera un questionnaire sur la finition intérieure et une enveloppe préadressée dans votre boîte aux lettres ou devant votre porte d'entrée.
- Ce questionnaire pourra être complété avec l'aide du technicien en charge du dossier de propriété par téléphone.
- Nous vous demandons de compléter ce questionnaire et de nous le retourner dans les plus brefs délais par courriel ou par la poste.

Pour plus de précisions, vous pouvez communiquer avec Angélique LESAGE, Coordonnatrice du service d'évaluation foncière au (819) 519-2997, poste 2242.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Angélique Lesage  
Coordonnatrice  
Service de l'évaluation foncière